

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Solidarité olympique : ce que ratent de nombreuses fédérations sportives

**ENCLINES** toujours à se tourner vers l'Etat, via le ministère des Sports, pour préparer les compétitions internationales débouchant sur une participation aux Jeux olympiques, plusieurs associations nationales ne savent pas, ou négligent, le bonheur que peut leur procurer le mouvement olympique international via le CNO du Gabon.

MIKOLO MIKOLO  
Libreville/Gabon

L'UNIVERS sportif national est truffé de dirigeants qui, se plaignant régulièrement du manque de moyens financiers pour préparer leurs athlètes aux compétitions internationales, s'adressent toujours à l'Etat via le ministère des Sports. Ils oublient de frapper également à la porte du Comité national olympique (CNO) de leur pays qui peut leur apporter une bouffée d'oxygène. Peut-être par méconnaissance ou négligence. " Non, ils le savent ! Puisque chaque année, nous exposons, devant toutes les fédérations sportives nationales olympiques, sur les programmes de Solidarité olympique ", laisse entendre le secrétaire général du CNO gabonais, José Walter Foula. Les sports d'équipe sont les premiers bénéficiaires de la subvention de

« Il faut être réaliste. Même lorsque nous leur venons en aide, il faut toujours un accompagnement de l'Etat »



Photo : Jocelyn Abila

**A l'instar des CNO de la Zone 4, celui du Gabon est disposé à aider les Fédérations sportives nationales olympiques pour préparer leurs équipes...**

" Il faut avoir une équipe qui a un certain niveau et qui a besoin d'appui pour se préparer afin de se qualifier aux compétitions continentales qui peuvent l'aider à se qualifier aux Jeux olympiques. Mais il est nécessaire et important de faire une planification quadriennale afin que le dossier soit crédible", indique la cheville ouvrière administrative du mouvement olympique de notre pays. Pour les disciplines individuelles, poursuit notre interlocuteur, les athlètes ont droit à la bourse olympique. Ou bien à la subvention pour athlète de niveau continental. Tout en expliquant que l'objectif de l'aide de Solidarité olympique est de permettre aux gens de se préparer pour se qualifier aux Jeux olympiques, un expert du CNO du Gabon précise que " le bénéficiaire doit avoir un potentiel pour l'ac-

compagnement ". Le temps fait partie de la procédure pour obtenir l'aide du mouvement olympique. Puisque les calendriers des compétitions africaines et des fédérations mondiales sont connus longtemps d'avance. " Cinq à six mois avant une compétition, nous pouvons encore être cléments pour examiner un dossier et voir ce qui est faisable. Un exemple : pour avoir sollicité à temps le soutien de Solidarité olympique lors du dernier plan quadriennal, la Fédération gabonaise de basket-ball (Fégabab), qui est notre meilleure élève, en sait quelque chose. Nous prenons en charge tout ce qui est transport, les frais d'entraînement (location de la salle de musculation et de bus, l'achat de l'eau, etc) ", nous a confié Foula. " Il faut être réaliste. Même lorsque

nous leur venons en aide, il faut toujours un accompagnement de l'Etat ". Pourquoi les fédérations sportives nationales préfèrent s'adresser toujours à l'Etat pour la prise en charge des équipes ? Le secrétaire général du comité national olympique du Gabon se montre explicite. " Il faut être réaliste. Même lorsque nous leur venons en aide, il faut toujours un accompagnement de l'Etat. Car il y a des aspects, tels que les perdiems, que nous ne prenons pas en charge. Solidarité olympique ne prend en charge que les aspects relatifs à la compétition et à la performance. En gros, l'aide de l'Etat est un peu complète ", a indiqué José Walter. Non sans insister sur la problématique de la justification de chaque accompagnement de Solidarité olympique.

## Des conditions à respecter...

MM  
Libreville/Gabon

LORS du dernier séminaire à Libreville des secrétaires généraux de l'ACNOA (Association des comités nationaux olympiques d'Afrique) de la zone 4, les CNO (Comités nationaux olympiques) d'Afrique centrale, dont celui du Gabon, étaient formels. Entre autres, sur l'utilisation de l'aide de Solidarité olympique. Laquelle comporte des conditions qu'il faut non seulement respecter, mais aussi justifier.

" C'est même la partie la plus importante dans nos différents

mouvements olympiques", martelait alors un participant venu du Congo Brazzaville. " Lorsque nous donnons, par exemple, au basket-ball, ce n'est pas toute la somme. Nous lui donnons pour l'année. Et lorsqu'il en justifie l'utilisation, nous lui reversons maintenant pour l'année suivante. C'est donc progressif. En effet, non seulement le demandeur doit justifier, mais il doit également nous faire un rapport technique détaillé ", précise le secrétaire général du CNO gabonais, José Walter Foula.